



Rapport de présentation du Compte Administratif 2022

Budget principal

**Budget annexe
Régie Autonome Culturelle**

**Budget annexe
ZAC Joué Sud**

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 INTRODUCTION

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote :

- du Budget Primitif 2021 le 14 mars 2022
- du Budget Supplémentaire 2022 le 7 juin 2022
- de la Décision Modificative n° 1 le 4 juillet 2022
- de la Décision Modificative n° 2 le 7 novembre 2022
- de la Décision Modificative n°3 le 19 décembre 2022

1.2 L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 du budget principal illustre une année budgétaire bien différente des précédentes et caractérisée par de nombreuses difficultés.

De façon évidente, elle aura été marquée par l'impact conséquent de la conjoncture internationale et nationale avec plusieurs évolutions majeures : Démultiplication du coût de l'alimentation, de l'énergie et des fluides (+60.26 % par rapport à 2021), augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+3.5 % à partir de juillet 2022), inflation lissée de 5.3 % sur l'année (hors tabac), reprise totale des services, événements et organisation repensée suite au COVID.

Ces évolutions auront mis la ville face à des difficultés budgétaires d'ampleur tout au long de l'exécution budgétaire. La ville a dû trouver de nombreuses pistes d'économie, rationaliser autant que faire se peut, mais y est parvenu et sans faire varier le taux d'imposition. Cette exécution budgétaire, plus que toute autre avant elle, constitue le fruit d'une démarche coconstruite avec les services municipaux pour identifier de nouvelles pistes créatives d'économies, sans limiter ni l'investissement nécessaire au tissu économique jocondien ni les travaux nécessaires pour les projets d'ampleur de la ville.

1.2.1 La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles) ont été pilotées avec une vigilance toute particulière cette année.

Chaque dépense a été analysée pour questionner sa pertinence et des priorités politiques ont été définies pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cette volonté se constate notamment dans le taux d'exécution des dépenses prévues : 99.85 % des dépenses réelles prévues ont été réalisées.

Cette maîtrise est visible notamment dans le chapitre des charges générales communales qui a progressé entre 2021 et 2022 de 27.71 %. Cette progression cache en réalité un double phénomène :

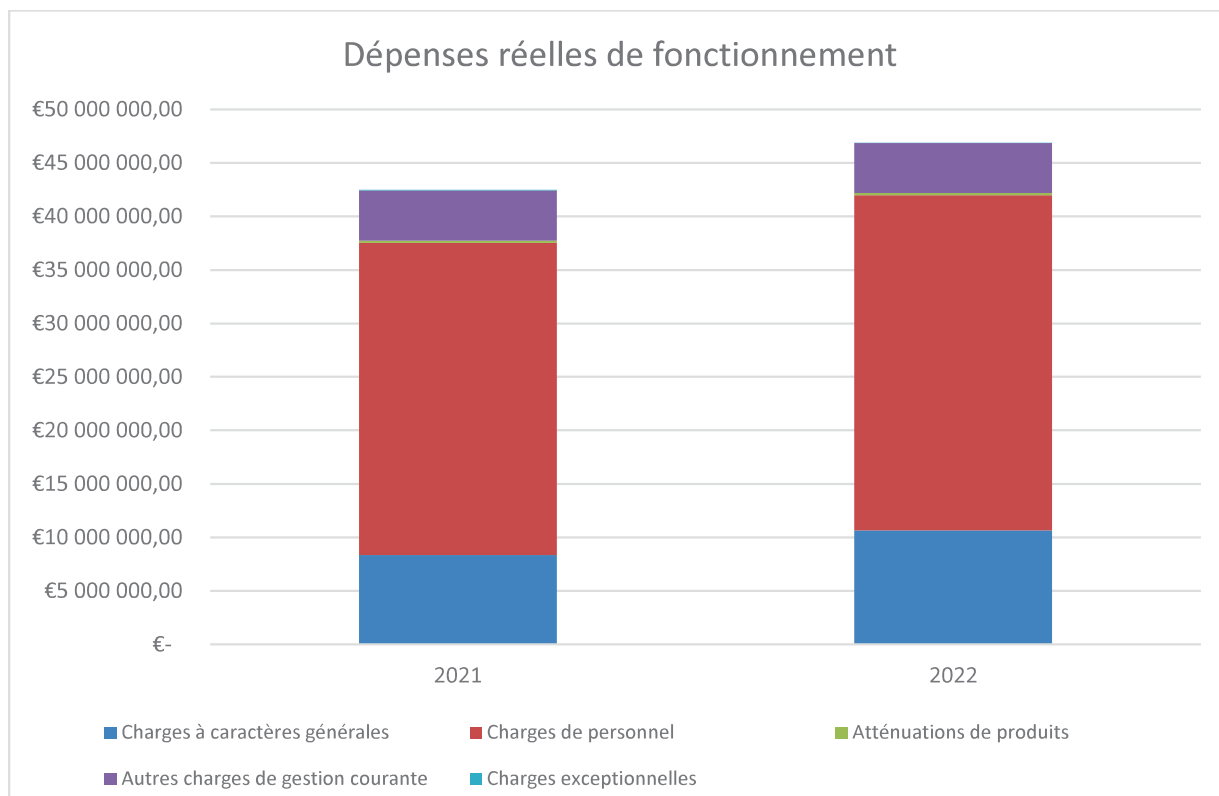
- D'une part une forte augmentation de certaines lignes liées à la situation conjoncturelle (+21.63 % pour l'alimentation, +85.56 % pour l'électricité, +70.73 % pour le chauffage) pour un total de 60.26 %,
- D'autre part un travail de gestion construit en lien avec les services pour limiter l'augmentation du reste du chapitre à 10.51 % dans un contexte d'inflation à 5.3% associée à une reprise post-COVID de tous les événements et de la fréquentation des services municipaux.

Un travail identique a été mené en lien avec le service des ressources humaines. Malgré le coût qu'a représenté l'augmentation des 3.5 % du point d'indice des fonctionnaires (estimé à 450 000 € pour la ville), une analyse et un pilotage fin de la masse salariale a été mis en place pour contrôler la masse salariale sur l'année 2022 qui n'a ainsi progressé que de 5.7 % (hors l'augmentation précitée). Cette augmentation, d'apparence conséquente, s'explique notamment par plusieurs effets structurels :

- L'arrivée de plusieurs policiers municipaux au sein des effectifs de la ville,
- Une augmentation des heures supplémentaires pour l'évènementiel suite à la fin du COVID,
- Une mise en place du Protocole d'Accord sur les Carrières et les Rémunérations (P.P.C.R) décidé au niveau national pour les trois catégories (A, B et C),
- Un relèvement minimum du traitement pour accompagner l'évolution du SMIC en mai 2022,
- Des reclassements de catégorie B à partir de septembre 2022.

Le travail de gestion a permis d'identifier plusieurs postes de dépenses qui pouvaient être ajustées sans pour autant impacter le service rendu au citoyen, ce qui a permis de diminuer le poste consacré aux charges de gestion courante.

Ce travail de pilotage et d'accompagnement sur les principaux postes de dépenses a permis aux dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles) de rester limitées à 10.36 % malgré le contexte difficile.



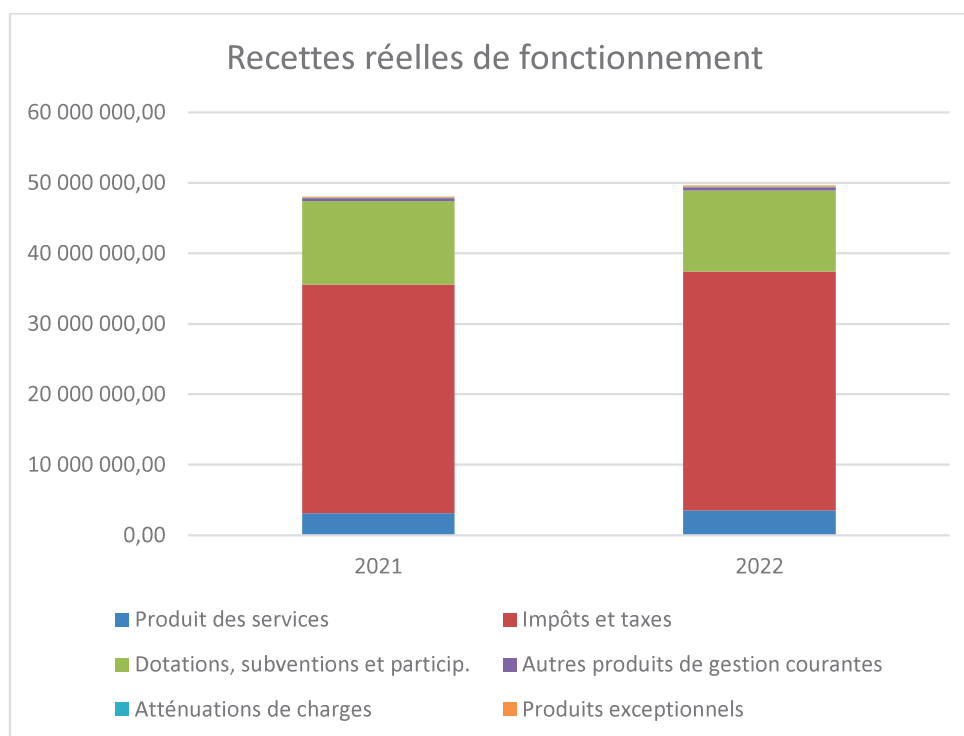
1.2.2 La progression des recettes réelles de fonctionnement

Le même taux d'évolution ne peut cependant pas être constaté du côté des recettes communales. Celles-ci évoluent cependant bien à la hausse (+3.21 % entre 2021 et 2022 hors recettes exceptionnelles). Cette évolution s'explique par trois éléments :

- L'attraction des services municipaux (+13.60 % entre 2021 et 2022) notamment lié à la reprise complète d'une année post-COVID,
- La progression des loyers municipaux (+ 15.80 % entre 2021 et 2022) notamment commerciaux,
- L'augmentation des recettes fiscales (+4.43 % entre 2021 et 2022) liée à la revalorisation automatique des bases fiscales décidée par l'État suivant l'inflation 2020-2021.

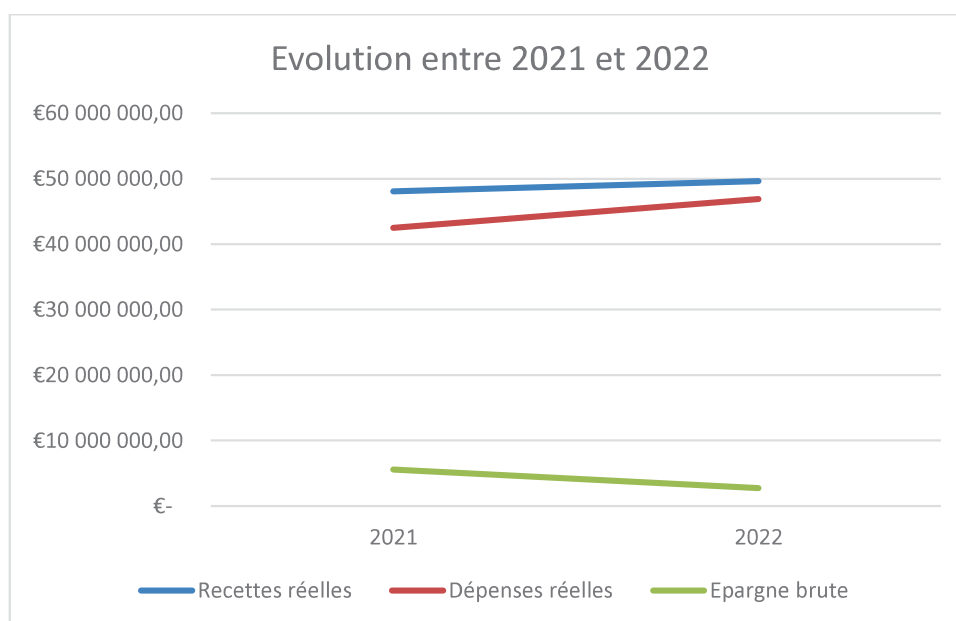
Il est à noter une légère hausse de l'aide de l'État sur la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 0.62% soit loin de la hauteur des enjeux auxquelles la ville a dû faire face.

Cette augmentation reste cependant insuffisante pour compenser à la fois les nouveaux coûts imposés à la collectivité et la progression conséquente des coûts déjà présents.



1.2.3 Une épargne nette et un ratio de désendettement en baisse

Cette progression des dépenses (hors dépenses exceptionnelles) de 10.36 % contre une augmentation des recettes (hors recettes exceptionnelles) de 3.21 % entraîne un véritable effet ciseau sur le budget communal. Si jusqu'à maintenant les soldes intermédiaires de gestion étaient positifs y compris l'épargne nette (différence entre les recettes et les dépenses moins les intérêts annuels et le remboursement des emprunts), celle-ci est désormais négative de 1 136 672.63 €. L'épargne brute reste cependant positive à un peu plus de 2 330 689.54 € mais subit une baisse de 55%.

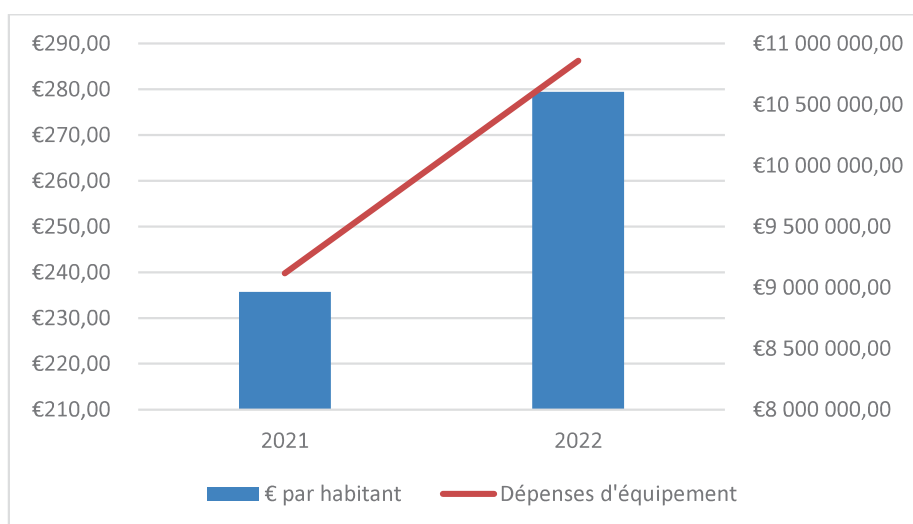


C'est cette épargne brute sur laquelle est calculée le ratio de désendettement. Ce ratio se calcule en faisant le rapport entre l'épargne brute et le capital restant dû des emprunts de collectivité, pour permettre de déterminer en combien de temps la collectivité pourrait rembourser ses emprunts si elle décidait d'y affecter l'intégralité de son épargne. Cette diminution de l'épargne brute a donc logiquement également un impact dans la variation du ratio de désendettement de la collectivité qui passe de 7 ans en 2021 à un peu moins de 16 ans en 2022. Cette progression est néanmoins directement liée aux surcoûts représentés par l'augmentation du point d'indice, de l'alimentation, de l'énergie et des fluides. Si ces dépenses avaient suivi l'inflation de 5.3%, l'épargne nette serait alors positive de 873 096.10 € et la durée de désendettement de 9 ans.

1.2.4 Un programme d'investissement ambitieux

Malgré ces difficultés budgétaires, la volonté politique a toujours été de maintenir et développer un programme ambitieux de rénovation et de développement des infrastructures des projets à destination des usagers et des citoyens. Ces projets sont également moteurs de l'économie locale, et soutiennent un dynamisme local. C'est ainsi qu'en 2022, 10 857 966.98 € ont été réalisés, soit 82.38 % de ce qui avait été voté. Cette somme représente presque 280 € investi par habitant et par an et presque 19 % de plus qu'en 2021.

Dans le cadre de l'investissement également, un pilotage précis a été mis en place. Les projets portés ont été réfléchis notamment dans le cadre de subventionnements (552 159 € ont été perçus des partenaires habituels sur 2022) et pensés pour être vertueux pour le budget communal. La ville a ainsi privilégié les rénovations et projets permettant de générer à terme des économies d'énergie et donc une diminution des dépenses de fonctionnement.



Le financement s'est notamment appuyé sur un emprunt de 5 940 000 €. Avec ce nouvel emprunt, la ville de Joué-lès-Tours reste légèrement moins endettée que la moyenne de la strate, puisque la dette par habitant est de 950 € pour une moyenne de la strate de 999 € (dont la dernière valeur connue date, de surcroît, de 2021).

1.3 Résultat global

Le haut taux de réalisation tant en fonctionnement qu'en investissement associé au pilotage de gestion précis mené tout au long de l'année 2023, et surtout à une augmentation plus importante des dépenses que des recettes entraînent les chiffres suivants :

- **Fonctionnement :**
 - Recettes : 50 963 728.16 €
 - Dépenses : 50 610 702.54 €
 - **Résultat : + 353 025.62 €**
- **Investissement :**
 - Recettes : 14 652 256.36 €
 - Dépenses : 14 594 016.49 €
 - **Résultat : + 58 239.87 €**
- **Résultat annuel : 411 265.49 €**

Avec ce résultat positif, la commune doit en priorité couvrir les restes à réaliser 2023 soit

- **Restes à réaliser 2023 :**
 - Recettes : 1 189 440.98 €
 - Dépenses : 1 585 375.42 €
 - **Résultat des restes à réaliser : - 395 934.44 €**

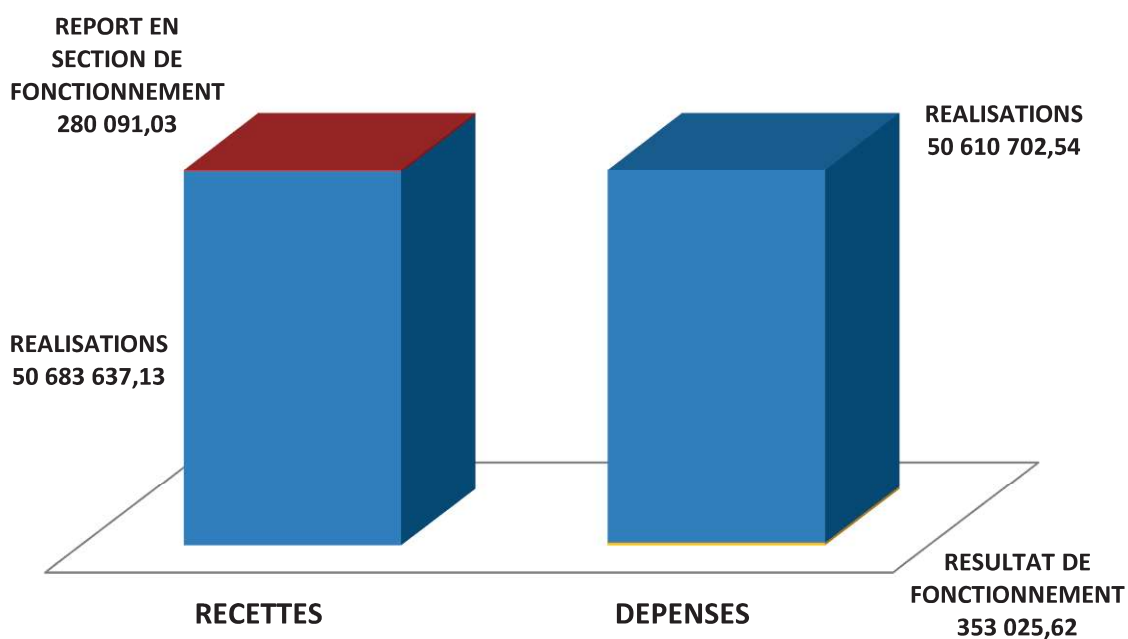
Résultat total de clôture (Résultat annuel moins résultat des restes à réaliser)

- Résultat annuel : 411 265.49 €
- Résultat des restes à réaliser : - 395 934.44 €
- **Résultat total de clôture : 15 331.05 €**

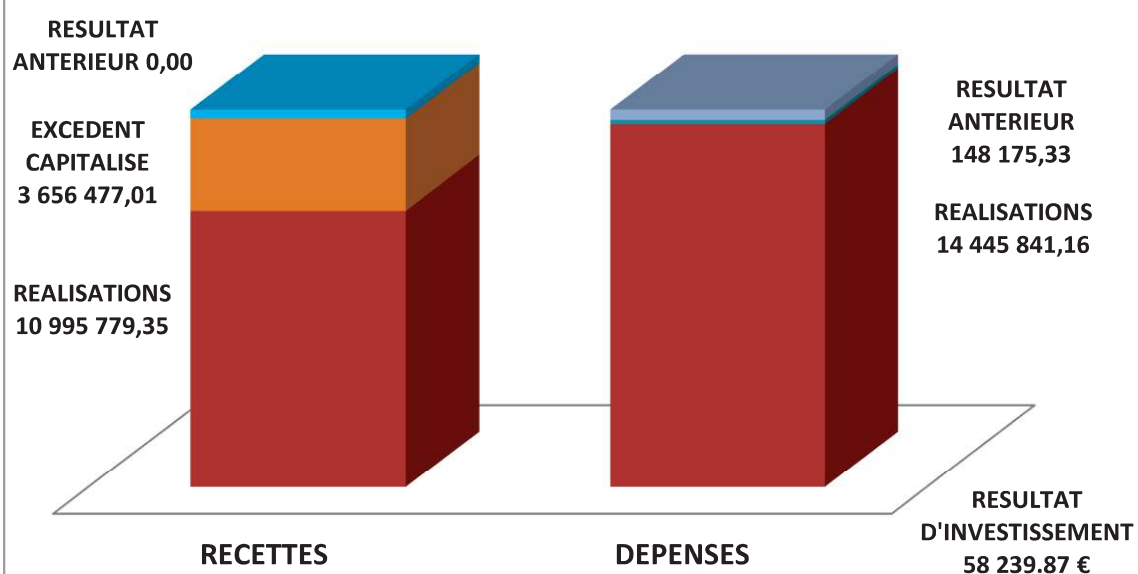
La commune dispose donc d'un résultat net total de clôture de 15 331.05 € qui, au vu du montant, sera affecté en fonctionnement.



SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

2. BUDGET ANNEXE RAC

2.1 INTRODUCTION

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote :

- du Budget Primitif 2022 le 14 mars 2022
- de l'affectation du résultat 2021 et la Décision Modificative 2022 afférente le 07 juin 2022
- de la Décision Modificative n° 1 le 07 novembre 2022
- de la Décision Modificative n° 2 le 19 décembre 2022

2.2 L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SUR OPERATIONS REELLES

2.2.1 Présentation générale

La Régie Autonome Culturelle Malraux a été budgétairement très dynamique en cette année 2022. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion permet de mesurer la contribution de l'exercice 2022 dans l'équilibre général du budget de la RAC. Le pilotage a également été très attentif concernant le budget RAC ce qui a permis d'avoir un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 99.89 % ainsi qu'un excédent global de clôture réduit à sa part congrue de 10 491.52 € soit moins d'un demi-pourcent des dépenses prévues en 2022.

2.2.2 Analyse par rapport aux prévisions budgétaires

La marge de manœuvre disponible sur fonds propres constatée de 10 491.52 € s'analyse par rapport aux prévisions budgétaires :

En fonctionnement, avec une plus-value sur prévisions d'autofinancement de 10 316.48 € :

Elle se compose des dépenses non consommées à hauteur de 3 347.70 € (concernant des achats liés à l'énergie ou à des dépenses extérieures), et des recettes non prévues à hauteur de 6 968.78 € (résultant notamment des locations de salles, des redevances bar et billetterie et de petites recettes).

Enfin, la RAC a dégagé une plus-value en investissement sur la prévision de besoin de financement à hauteur de 175.04 €.

2.3 FOCUS SUR LES CHARGES ET PRODUITS SUPPLEMENTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

2.3.1 Les produits

Au cours de l'exercice, des salles ont été mises gracieusement à la disposition de services municipaux, d'associations. Hors frais de personnel, ces mises à disposition représentent un produit potentiel de 236 375.50 €.

Par ailleurs, la RAC a facturé à la Ville la mise à disposition de 2 agents pour 77 573.17 € et les transports scolaires pour 2 112.00 €.

2.3.2 Les charges

Trois types de charges inhérentes au fonctionnement de l'Espace Malraux ne sont pas directement comptabilisés dans le budget de la Régie Autonome Culturelle :

- a) les charges de personnel qui, y compris les salaires, les avantages sociaux, représentent un coût global de 527 819.10 € qui se décompose comme suit :
 - Personnel de la Régie réglé sur le budget ville : 359 395.59 €
 - Gardiennage, entretien : 168 423.51 €
- b) les travaux en régie assurés par les services techniques de la collectivité, qui représentent un coût global (matériaux et mains d'œuvre) de 3 122.77 €.
- c) Les frais de mission et de formation du personnel RAC réglé sur le budget ville qui représentent un coût global de 4 796.59 €.

2.3.3 Conclusion

La contribution complémentaire de la Ville intégrée dans la subvention d'équilibre pour l'année 2022, s'élève compte tenu de ces éléments à 219 677.79 €. Elle correspond au solde entre les charges supplétives et les produits supplétifs.

2.4 Résultat global

Le suivi rigoureux du budget RAC tant en fonctionnement qu'en investissement entraîne les chiffres suivants :

- **Fonctionnement :**
 - Recettes : 2 186 574.41 €
 - Dépenses : 2 176 57.93 €
 - **Résultat : 10 316.48 €**
- **Investissement :**
 - Recettes : 204 098.12 €
 - Dépenses : 203 923.08 €
 - **Résultat : + 175.04 €**
- **Résultat annuel : 10 491.52 €**

Avec ce résultat positif, la commune doit en priorité couvrir les restes à réaliser 2023 mais le budget RAC n'en a pas, soit

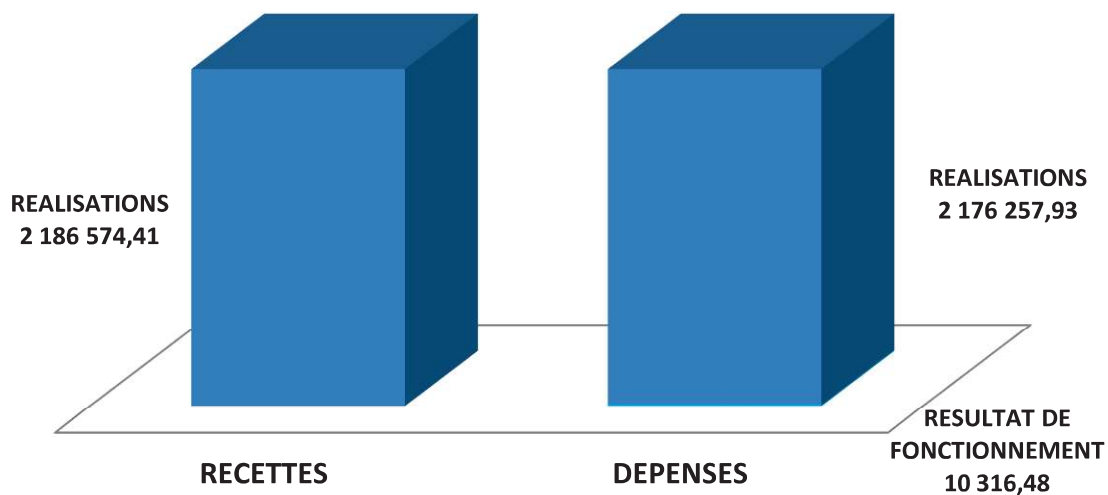
- **Restes à réaliser 2023 :**
 - Recettes : 0 €
 - Dépenses : 0 €
 - **Résultat des restes à réaliser : 0 €**

Résultat total de clôture (Résultat annuel moins résultat des restes à réaliser)

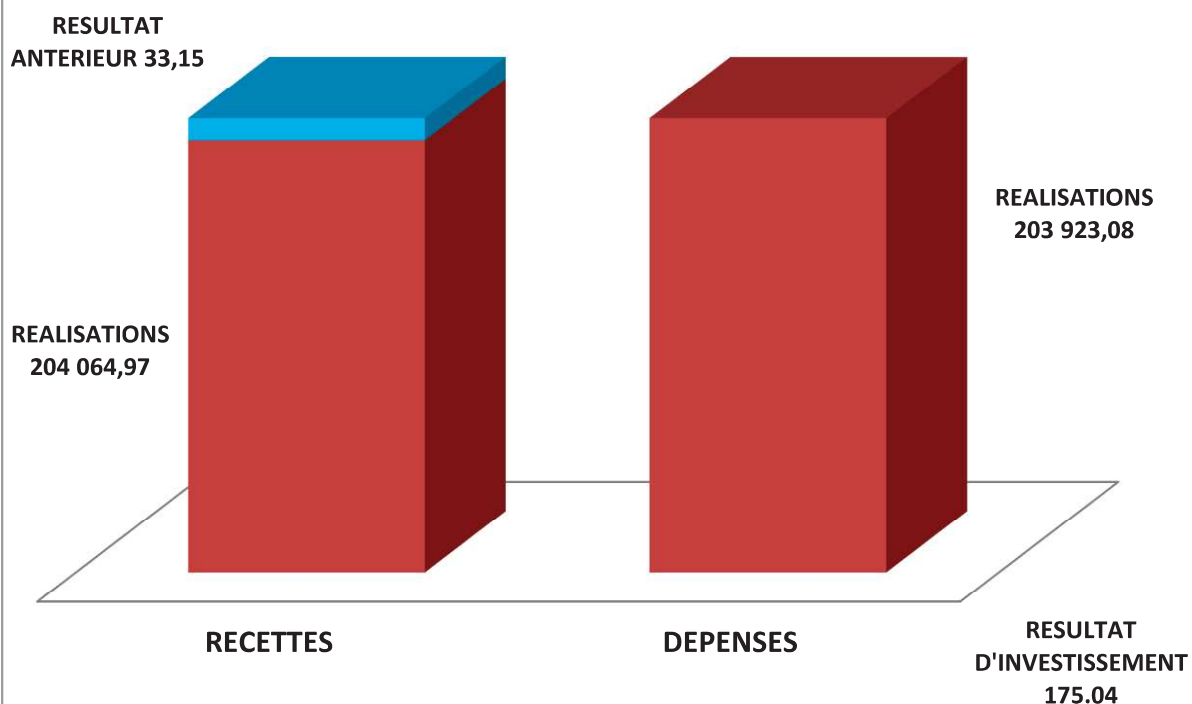
- Résultat annuel : 10 491.52 €
- Résultat des restes à réaliser : 0 €
- **Résultat total de clôture : 10 491.52 €**

La commune dispose donc d'un résultat net total de clôture de 10 491.52 € qui sera affecté en fonctionnement pour 3 315.27 € et en investissement pour 7 176.25 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

3. BUDGET ZAC JOUE SUD

3.1 INTRODUCTION

En 2022, la ville de Joué-lès-Tours a acté la reprise en régie de la Zone d'Aménagement Concertée des Courelières, renommée « ZAC Joué Sud ».

La volonté politique était d'acquérir les terrains qui la constituent afin de prévoir un aménagement d'ensemble piloté par la ville. Un budget annexe a donc été créé lors du conseil municipal du 4 juillet 2022.

3.2 L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'année 2022 du budget ZAC, bien que partielle, est tout de même marquée par un certain dynamisme. La volonté politique de création du budget ZAC a été immédiatement suivie d'effets.

En recette, un emprunt a en effet été signé pour l'acquisition des premières parcelles à hauteur de 1 350 000 euros.

En dépense, une première acquisition a eu lieu pour une surface totale de 68 078 m².

Le budget ZAC est un budget ayant un fonctionnement comptable spécifique. Il impose un certain nombre de procédures dédiées notamment la tenue d'une comptabilité de stock.

3.3 RESULTAT GLOBAL

Le fonctionnement de l'exercice 2022 entraîne les chiffres suivants sur le budget ZAC :

- **Fonctionnement :**
 - Recettes : 1 226 391.40 €
 - Dépenses : 1 225 591.30 €
 - **Résultat : + 800.10 €**
- **Investissement :**
 - Recettes : 1 350 000.00 €
 - Dépenses : 1 215 591.30 €
 - **Résultat : + 134 408.70€**
- **Résultat annuel : 135 208.80 €**

Avec ce résultat positif, la commune doit en priorité couvrir les restes à réaliser 2023 mais le budget ZAC n'en a pas soit :

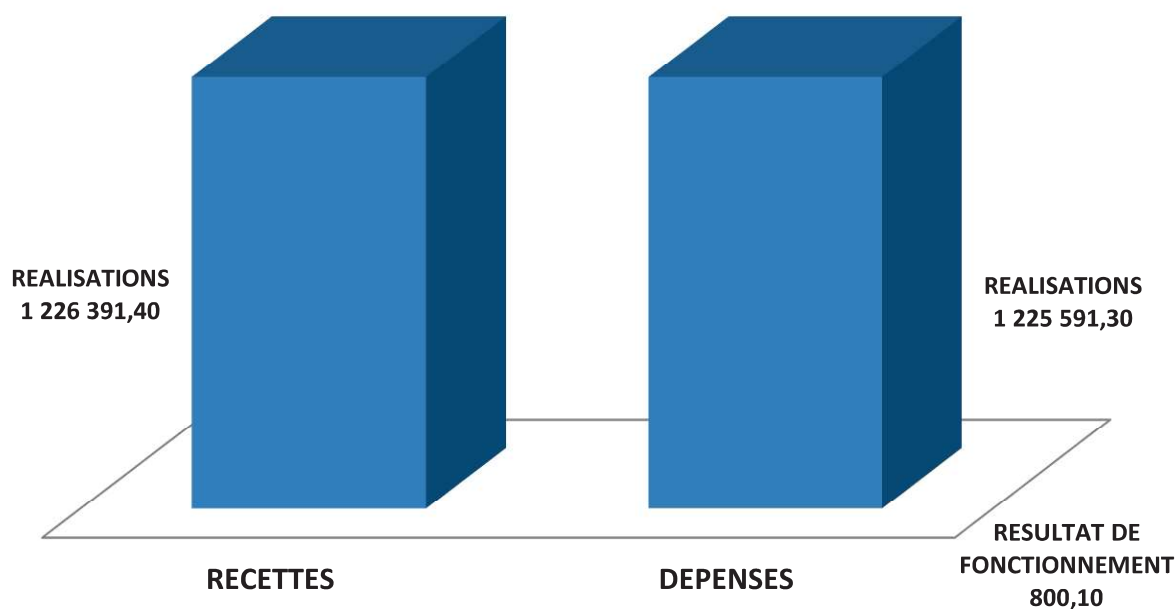
- **Restes à réaliser 2023 :**
 - Recettes : 0 €
 - Dépenses : 0 €
 - **Résultat des restes à réaliser : 0 €**

Résultat total de clôture (Résultat annuel moins résultat des restes à réaliser)

- Résultat annuel : 135 208.80 €
- Résultat des restes à réaliser : 0 €
- **Résultat total de clôture : 135 208.80 €**

Le budget annexe ZAC Joué Sud fait l'objet d'une comptabilité de stock il n'est donc pas soumis à délibération pour en affecter le résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

